

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPNSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr. ; ÉTRANGER : 530 fr.

(Compte chèque postal ; 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 12 FRANCS

SESSION DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 76° SÉANCE

Séance du Jeudi 27 Novembre 1947.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Dépôt de propositions de résolution.
3. — Dépôt d'une proposition de loi.
4. — Démission de membres de commissions.
5. — Propositions de la conférence des présidents.
6. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à seize heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 25 novembre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Bernard Lafay une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions utiles pour assurer un meilleur ravitaillement des

grands centres et, en particulier, de la région parisienne pendant la période d'hiver.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 820, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du ravitaillement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mme Claire Saunier et des membres de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à hâter le dépôt d'un projet de loi portant statut de la formation professionnelle.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 821, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Renaison et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour venir en aide aux victimes de l'incendie de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 822, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Charles-Cros, Ousmane Socé, Alioune Diop, Fode-Mamadou Toure, Mamadou M'Bodje et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures

utiles pour que soit réalisée, sans délai, l'égalité de situation entre les conseillers généraux ou membres des assemblées représentatives des territoires d'outre-mer et les conseillers généraux de la métropole, relativement aux indemnités qui leur sont allouées.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 823, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). (*Assentiment.*)

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Verdelle, Courrière et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. une proposition de loi tendant à faire prendre en charge par l'Etat la construction et l'entretien des bâtiments scolaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 824 et distribuée.

Conformément à l'article 14 de la Constitution, elle sera transmise au bureau de l'Assemblée nationale.

— 4 —

DEMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. Coudé du Foresto comme membre de la commission de l'agriculture, de M. Jules Boyer comme membre de la

commission des finances et de M. Boudet comme membre de la commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes).

Le groupe intéressé a fait parvenir à la présidence les noms des candidats proposés en remplacement de MM. Coudé du Foresto et Jules Boyer, démissionnaires. Leurs noms seront publiés au *Journal officiel* à la suite du compte rendu de la présente séance et la nomination interviendra dans les délais réglementaires.

— 5 —

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents propose au Conseil de la République :

A. — De tenir séance le mardi 2 décembre, à quinze heures, pour la discussion :

1° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, constatant la nullité des actes dits « loi du 27 mars 1941 » et « loi du 28 septembre 1942 » portant modification à la loi du 4 mars 1929 sur l'organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte ;

2° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification aux règles d'avancement fixées par la loi du 13 décembre 1932, relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves ;

3° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la rectification administrative de certains actes de l'état civil pris en dépôt par le ministère des affaires étrangères ;

4° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative à la nationalité de la femme mariée, conclue le 9 janvier 1947 entre la France et la Belgique ;

5° De la proposition de résolution de Mme Vialle et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à promulguer dans les territoires d'outre-mer, où il n'est pas encore en vigueur, l'article 340 du code civil ;

6° De la proposition de résolution de M. Okala et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à proroger, pour ce qui concerne les habitants des territoires de la France d'outre-mer jusqu'au 31 janvier 1948, contrairement aux dispositions des décrets n°s 47-684 et 47-685, le bénéfice de l'attribution des décorations pour faits de guerre ou de résistance prévues par l'ordonnance du 7 janvier 1944.

B. — De tenir séance le jeudi 4 décembre, à 15 heures 30, pour la discussion :

1° De la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à réviser l'article 5 de la loi du 2 avril 1936 relative au transport des marchandises par mer ;

2° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant dérogation aux dispositions de l'article 6 de la loi n° 47-579 du 30 mars 1947 ;

3° De la proposition de résolution de M. Dulin et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à proroger, d'une durée égale, le délai de dix-huit mois prévu par l'article 13 de l'ordonnance n° 45-2468 du 20 octobre 1945 permettant aux agriculteurs et artisans ruraux prisonniers rapatriés et anciens déportés de bénéficier de prêts du crédit agricole ;

4° De la proposition de résolution de MM. Southon et Dassaud, tendant à inviter le Gouvernement à proscrire des textes officiels les expressions de « gouvernement de Vichy » ou « Vichy » pour désigner le soi-disant gouvernement de l'Etat français ;

5° De la proposition de résolution de M. Marintabouret et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures utiles pour aider les départements et les communes effectuant des dépenses de « déneigement » sur leurs chemins départementaux et vicinaux.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.

D'autre part, la conférence des présidents a d'ores et déjà envisagé la fixation au mardi 9 décembre de la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à réglementer le temps de travail et le repos hebdomadaire dans les professions agricoles.

— 6 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Dans ces conditions voici quel serait l'ordre du jour de notre prochaine séance :

Mardi 2 décembre 1947, à quinze heures :

Nomination de membres de commissions générales ;

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, constatant la nullité des actes dits « loi du 27 mars 1941 » et « loi du 28 septembre 1942 » portant modification à la loi du 4 mars 1929 sur l'organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte (n°s 686 et 807, année 1947, M. Emile Poirault, rapporteur) ;

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification aux règles d'avancement fixées par la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves (n°s 689 et 806, année 1947, M. Emile Poirault, rapporteur) ;

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la rectification administrative de certains actes de l'état civil pris en dépôt par le ministère des affaires étrangères (n°s 691 et 811, année 1947, M. Carcassonne, rapporteur) ;

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative à la nationalité de la femme mariée, conclue le 9 janvier 1947 entre la France et la Belgique (n°s 687 et 812, année 1947, M. Carles, rapporteur) ;

Discussion de la proposition de résolution de Mme Vialle et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à promulguer dans les territoires d'outre-mer où il n'est pas encore en vigueur l'article 340 du code civil (n°s 444 et 539, année 1947, M. Maiga, rapporteur ; et n° 813, année 1947 ; avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, M. Carles, rapporteur) ;

Discussion de la proposition de résolution de MM. Okala, N'Joya et plusieurs de leurs collègues tendant à inviter le Gouvernement à proroger, pour ce qui concerne les habitants des territoires de la France d'outre-mer, jusqu'au 31 janvier

1948, contrairement aux dispositions des décrets n°s 47-684 et 47-685, le bénéfice de l'attribution des décorations pour faits de guerre ou résistance prévues par l'ordonnance du 7 janvier 1944 (n°s 4542 et 723, année 1947, M. Cozzano, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Si, avant mardi, le Conseil de la République était appelé à siéger pour statuer sur des textes urgents, le Conseil voudra sans doute laisser à son président le soin de le convoquer. (*Assentiment.*)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente minutes.)

*Le Chef du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.*

Propositions de la conférence prescrite par l'article 32 du règlement du Conseil de la République.

(Réunion du 27 novembre 1947.)

Conformément à l'article 32 du règlement, le président du Conseil de la République a convoqué pour le jeudi 27 novembre 1947 les vice-présidents du Conseil de la République, les présidents des commissions et les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que, pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation du Conseil de la République :

A. — Inscrire à l'ordre du jour de la séance du mardi 2 décembre 1947 après-midi :

1° La discussion du projet de loi (n° 686, année 1947), adopté par l'Assemblée nationale, constatant la nullité des actes dits loi du 29 mars 1941 et loi du 28 septembre 1942 portant modification à la loi du 4 mars 1929 sur l'organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte ;

2° La discussion du projet de loi (n° 689, année 1947), adopté par l'Assemblée nationale, portant modification aux règles d'avancement fixées par la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves ;

3° La discussion du projet de loi (n° 691, année 1947), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la rectification administrative de certains actes de l'état civil pris en dépôt par le ministère des affaires étrangères ;

4° La discussion du projet de loi (n° 687, année 1947), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le président de la République à ratifier la convention relative à la nationalité de la femme mariée conclue le 9 janvier 1947 entre la France et la Belgique ;

5° La discussion de la proposition de résolution (n° 444, année 1947), de Mme Vialle et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à promulguer dans les territoires d'outre-mer, où il n'est pas encore en vigueur, l'article 340 du code civil ;

6° La discussion de la proposition de résolution (n° 542, année 1947), de M. Okala et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à proroger, pour ce qui concerne les habitants des territoires de la France d'outre-mer, jusqu'au 31 janvier 1948, contrairement aux dispositions des décrets n° 47-684 et 47-685, le bénéfice de l'attribution des décorations pour faits de guerre ou de résistance prévues par l'ordonnance du 7 janvier 1944.

B. — Inscrire à l'ordre du jour de la séance du jeudi 4 décembre 1947 après-midi :

1° La discussion de la proposition de loi (n° 787, année 1947), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à réviser l'article 5 de la loi du 2 avril 1936 relative au transport des marchandises par mer;

2° La discussion du projet de loi (n° 486, année 1947), adopté par l'Assemblée nationale, portant dérogation aux dispositions de l'article 6 de la loi n° 47-579 du 30 mars 1947;

3° La discussion de la proposition de résolution (n° 326, année 1947), de M. Duilin et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à proroger, d'une durée égale, le délai de 18 mois prévu par l'article 13 de l'ordonnance n° 45-2468 du 20 octobre 1945 permettant aux agriculteurs et artisans ruraux prisonniers rapatriés et anciens déportés de bénéficier de prêts du crédit agricole;

4° La discussion de la proposition de résolution (n° 313, année 1947), de MM. Southon et Dassaud, tendant à inviter le Gouvernement à proscrire des textes officiels les expressions de « gouvernement de Vichy » ou « Vichy » pour désigner le soi-disant Gouvernement de l'Etat français;

5° La discussion de la proposition de résolution (n° 425, année 1947), de M. Marintabouret et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures utiles pour aider les départements et les communes effectuant des dépenses de « déneigement » sur leurs chemins départementaux et vicinaux.

D'autre part, la conférence des présidents a envisagé la fixation au mardi 9 décembre 1947 de la discussion de la proposition de loi (n° 515, année 1947), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à réglementer le temps de travail et le repos hebdomadaire dans les professions agricoles.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 32 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEUR

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Brizard a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 688, année 1947), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à réglementer l'emploi de la dénomination de qualité « fait main » et l'emploi de l'expression « bottier » dans l'industrie et le commerce, en remplacement de M. Colardeau.

Désignation, par suite de vacances, de candidatures pour les commissions générales.

(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe du mouvement républicain populaire a désigné :

1° M. Boyer (Jules) pour remplacer, dans la commission de l'agriculture, M. Coudé du Foresto;

2° M. Boudet pour remplacer, dans la commission des finances, M. Boyer (Jules).

(Ces candidatures seront ratifiées par le Conseil de la République si, avant la nomination, elle n'ont pas suscité l'opposition de trente membres au moins.)

EXAMEN DES POUVOIRS

Rapport d'élection.

6° BUREAU. — M. Landry, rapporteur.

L'Assemblée nationale, dans sa séance du vendredi 14 novembre 1947, faisait application de l'article 3 de la loi n° 47-615 du 5 avril 1947, modifié par la loi du 29 août 1947, relative au remplacement des conseillers de la République, décédés, démissionnaires ou invalidés, a proclamé membre du Conseil de la République au titre du département de l'Yonne, M. André Plait en remplacement de M. Schiever, décédé.

Le candidat proclamé justifie des conditions d'éligibilité prévues par la loi.

En conséquence, votre 6° bureau vous propose de valider l'élection faite par l'Assemblée nationale.

Errata

au compte rendu in extenso de la séance du 25 novembre 1947.

PAYEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DANS LES DIVERS ORDRES D'ENSEIGNEMENT

Page 2146, 2° colonne, 9° alinéa, 6° et 7° ligne,

Au lieu de :

« ...par les organisations syndicales de l'enseignement, approuvé... »,

Lire :

« ...par les organisations syndicales, approuvé... »

Page 2146, 3° colonne, 6° alinéa, 1° ligne,

Au lieu de :

« Résolution invitant le Gouvernement... »,

Lire :

« Résolution tendant à inviter le Gouvernement... ».

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE
DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 27 NOVEMBRE 1947

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

« Art. 82. — Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Liste de rappel des questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application du règlement du Conseil de la République.)

Affaires étrangères.

N° 318 Jacques de Menditte.

Agriculture.

N° 138 Auguste Sempe; 169 Julien Satonnel; 259 Maxime Teyssandier; 477 Bernard Lafay.

Anciens combattants et victimes de la guerre.

N° 464 Joseph Voyant.

Finances et affaires économiques.

N° 27 Emile Fournier; 30 Jean-Marie Thomas; 93 André Pairault; 94 Jacqueline-Thomé Patenôtre; 231 Jacques Destrée; 262 Maxime Teyssandier; 272 Claudius Buard; 319 Jacques Chaumel; 348 Emile Fournier; 354 Jean Saint-Cyr; 372 Georges Reverbori; 390 André Pairault; 391 Marcelle Devaud; 410 Jacqueline-Thomé Patenôtre; 429 René Depreux; 430 René Depreux; 431 René Depreux; 487 Luc Durand-Reville.

Intérieur.

N° 423 Guy Montier.

Travail et sécurité sociale.

N° 483 Bernard Chochoy.

Travaux publics et transports.

N° 396 Mireille Dumont; 409 Henri Buffet; 414 Antoine Vourch; 446 René Rosset.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

561. — 27 novembre 1947. — **M. Yves Jaouen** signale à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le défaut de prévoyance du service de répartition des carburants; expose que par circulaire du 29 septembre 1947 adressée aux préfets, ce service déclarait nécessaire la remise en répartition du gas oil afin d'éviter des détournements vers des utilisations interdites, ce qui implique la régularité des attributions pour les besoins réels; que ce même service assurait en octobre à l'administration départementale qu'il n'y avait pas de grave problème de gas oil et qu'il convenait de couvrir à 100 p. 100 les parties prenantes; que, cependant, le contingent de novembre au Finistère a été réduit dans de

telles proportions que l'arrêt de nombreux services de transports, de reconstruction, de ravitaillement des ports est envisagé à bref délai; et demande quels sont les remèdes envisagés pour parer aux difficultés signalées et les décisions qui s'imposent en face de l'incohérence et du manque de sérieux de la direction d'un service aussi important que celui de la répartition des carburants.

562. — 27 novembre 1947. — **M. René Simard** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si les directeurs départementaux de l'enregistrement peuvent se retrancher derrière le secret professionnel pour refuser de communiquer à un président de syndicat professionnel la liste

des mandataires en vente de fonds de commerce déclarés à l'enregistrement, en application de l'article 236 du code de l'enregistrement.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

563. — 27 novembre 1947. — **M. Henri Dorey** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si une femme mariée et dont le mari est salarié, se livrant en dehors de ses occupations ménagères à des travaux de couture qui ne constituent pas son occupation principale et pour qui le revenu de ces travaux ne dépasse pas le tiers du salaire départemental est néanmoins astreinte à s'affilier à une caisse d'allocation familiale pour travailleurs indépendants.